

FICHE DE PRE-INSCRIPTION EN STRUCTURE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE Accueil occasionnel

Aux Petits Mômes : 7h 30 - 18h 30 (arrivée des parents : 18h15)

Ile aux Enfants : 8h 00 - 18h 00 (arrivée des parents : 17h45)

Modalités d'accueil : une $\frac{1}{2}$ journée fixe (accompagnée ou non d'un repas) chaque semaine pendant toute l'année scolaire à laquelle peut s'ajouter ponctuellement d'autres temps de garde, en fonction des places disponibles.

Enfant : NOM _____ Prénom _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Etat civil des parents :

PARENTS	Père	Mère
NOM et Prénom		
Adresse		
Code Postal / Ville		
N° téléphone / Portable		

Numéro allocataire CAF: _____

Accepteriez-vous un temps de garde le mercredi : **oui - non** (rayer les mentions inutiles)

L'enfant a-t-il un autre mode de garde : **oui - non** (rayer les mentions inutiles)

Si oui, quel est cet autre mode de garde ? _____

Quels sont les jours de garde ? : _____

Informations complémentaires : _____

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par la mairie de Sathonay-Camp pour l'accueil de l'enfant en EAJE. Ces données ne sont pas transmises en dehors de la mairie et la CAF.

Vous pouvez demander l'accès ou la rectification des données personnelles vous concernant, ou vous opposer à leur traitement. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces demandes doivent être faites par écrit au pôle familial de la mairie de Sathonay-Camp. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Le délégué à la protection des données peut être joint par mail (dpo@ville-sathonaycamp.fr) ou par courrier (Délégué à la protection des données – Mairie – 2, place Thévenot - 69580 Sathonay-Camp).

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) parent(s)

**Fiche à déposer du mercredi 1^{er} septembre au mercredi 08 septembre 2021 inclus au bureau ou dans la boîte aux lettres du Pôle Familial et Social 1 avenue Péruges 69580 Sathonay-Camp.
Les dossiers déposés avant ou après les dates prévues ne seront pas pris en compte.**